

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL
DELIBERATION N°2019-06-334**

Objet : Finances
Demande de financement de soutien à l'ingénierie à la Région dans le cadre de la contractualisation

Séance du 13 février 2019
Date de convocation : 5 février 2019
Membres en exercice : 8 titulaires
Membres présents : 6
Membres votants : 6
Membre ayant donné procuration : 0
Nombre total de voix : 6
Le quorum est atteint : 6 / 8
Membres présents sans voix délibérative : 0

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Pierre MARTINEZ, Jean Baptiste ESTEVE, Jean Paul FRANCO, Laurent PELISSIER, Jacky REY, André BRUNDU

Excusés :

Véronique MARTIN, Robert CRAUSTE

L'an deux mille dix-neuf, le treize février, à 14h30, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Vauvert.

Rapporteur : M. Jean-Baptiste Estève

Exposé :

Dans le cadre de sa délibération en date du 30 Juin 2017 approbation des principes des nouvelles politiques contractuelles territoriales pour la période 2018 – 2021, le Conseil Régional affirme la volonté de contractualiser avec les structures juridiques locales dotées d'un projet de territoire dont les PETR.

A ce titre, la Région Occitanie permet aux territoires en démarche de contractualisation et d'animation territoriale spécifique, de bénéficier d'une aide financière.

Le plan d'actions du PETR Vidourle Camargue qui sera mis en place en 2019 se présente ainsi :

Action n°1 : Mise en œuvre du Contrat de ruralité PETR Vidourle Camargue

Action n°2 : Mise en œuvre du Contrat territorial avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Action n°3 : Soutien auprès des communes pour la contractualisation de la politique Bourg-Centre

Action n°4 : Mise en place d'un Conseil de développement et des conférences des maires du PETR

Action n°5 : Animation d'une mission patrimoine à l'échelle du territoire en lien avec les contrats territoriaux

Son coût de mise en œuvre s'établit comme suivant :

Demande de Subvention Ingénierie PETR 2019 Région Occitanie				
Charges de personnel dédiées au plan d'action 2019				
Fonction	Nom Prénom	Frais salariaux (salaire brut + charges)	Taux liés au plan d'action 2019	Coût plan d'action 2019

Directeur/Animateur LEADER/ Contractualisation	CHARLIER Maxime	53 913,96 €	25%	13 478,49 €
Chargée de mission Contractualisation/FEAMP	Marie GALAND	39 611,04 €	50%	19 805,52 €
Assistante de direction/Conseil de développement/Conférence des Maires/Projet de territoire	BAZILE Catherine	34 503,68 €	10%	3 450,37 €
Chargée de Mission patrimoine	CARLIER Patricia	31 831,75 €	100%	31 831,75 €
Total Frais salariaux plan d'action 2019		159 860,43 €		68 215,37 €

Subvention régionale sollicitée : 45 000 € soit 66%

Au regard des échanges entre services et des éléments présentés, il est proposé au Bureau Syndical :

- De solliciter auprès du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée un soutien à l'animation territoriale 2019 dont les charges s'élèvent à 68 215,37 €,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

Résultat du vote :

Vote pour : 6

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président

Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le :
- Sa publication le :

En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet

d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Yannick Reboul

